TINQUEUX VILLE

ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2023-219

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'association A.S.A, en vue de l'organisation le dimanche 10 septembre 2023 d'une manifestation "La Michel LEPOLARD" dont le départ et l'arrivée vont avoir lieu sur l'esplanade Bronquard à Tinqueux avec installation d'un barnum, d'un foot-truck, d'une friterie et d'un camion pizza,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association A.S.A est autorisé à installer le dimanche 10 septembre 2023 un barnum, un foot-truck, une friterie et un camion pizza dans le cadre de la manifestation "La Michel LEPOLARD" sur l'esplanade Bronquard à Tinqueux.

ARTICLE 2 : Toutes infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents de la force publique et procès-verbal pourra être dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Le Centre Technique Municipal,
A.S.A

Fait à Tinqueux le 16 juin 2023

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ